



## Csg déductible

-----  
Par elwoody

Bonjour,

Je me suis aperçu par hasard sur mes fiches de paie de salaire, que chaque mois une csg déductible apparaît, et en regardant mon avis d'imposition de cette année (ainsi que les années précédentes) je vois que la CSG déductible qui apparaît est à 0. Est il possible que l'administration ait fait une erreur toutes ces années en indiquant 0 ? Normalement la csg déductible correspondant aux revenus salariés devrait être pré remplie ? Si oui, ai-je la possibilité d'effectuer une réclamation aux services des impôts sur toutes les années précédentes (plus de 10 ans...).

Merci d'avance pour vos contributions !  
Marc

-----  
Par Hibou Joli

La déductibilité de la CSG passe par votre bulletin de salaire et non votre déclaration IRPP: le net à payer a déduit 9,2% de CSG mais le Net imposable augmente de 2,4% car il correspond à la réintégration de la CSG non déductible. Ce qui correspond bien à une CSG déduite de votre salaire pour 6,8%.

Vous confondez la CSG des revenus d'activité avec la CSG du patrimoine (16,7% que l'on retrouve sur les dividendes ou les revenus fonciers par exemple) laquelle est déductible de vos revenus (cadre 6 de la déclaration 2042) dans les mêmes proportions que le salaire soit 6,8%. A ces montants il faut bien entendu rajouter une CRDS de 0,5% qui n'est jamais déductible.

-----  
Par elwoody

Merci beaucoup pour vos explications tres claires , bonne journee !